

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES

OBJECTIF 5.3 : SENSIBILISER POUR ANCRER LA SOBRIETE DANS LES COMPORTEMENTS

5.3.1 : VERDIR LA COMMANDE PUBLIQUE EN SYSTEMATISANT LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX		ATTENUATION THEMATIQUE : GAZ A EFFET DE SERRE, ECONOMIES D'ENERGIE EAU, BIODIVERSITE, CONSOMMATION D'ENERGIE, PRODUCTIONS BIOSOURCEES PERIMETRE : ACHATS DE CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PORTAGE : CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE PRIORITE : 2	
DESCRIPTION DE L'ACTION			
Contexte	<p>La commande publique représente près de 10% du PIB français : il s'agit ainsi d'un levier puissant pour œuvrer pour la transition écologique en menant une politique d'achats intégrant le développement durable.</p> <p>La Loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (Climat et Résilience) du 22 août 2021 a instauré que les marchés et contrats publics doivent prendre en compte des critères écologiques : cette action permet ainsi de répondre à cette exigence.</p>		
Objectifs et résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Généraliser les objectifs du développement durable dans les achats de l'EPCI et des communes • Augmenter la part d'achats dits durables de la collectivité et réduire l'impact des achats publics sur l'environnement • Intégrer la réglementation relative à la commande publique 		
Ce qui est déjà fait ou engagé	/		
Contenu de l'action	<p>⇒ ACTION A LANCER</p> <p>⇒ ACTION RECURRENTE</p> <p>1. Engagement de la collectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Décider d'engager une structuration de la politique d'achats responsables, via une délibération (hors obligation de SPASER) ➤ Réaliser une cartographie des achats de la collectivité : identification des principales familles d'achats, des enjeux associés, des priorités d'action (familles à fort volume d'achat, à fort enjeux environnementaux, marchés à renouveler, fournitures) ➤ Adhésion à RESECO ➤ Mise en place d'une charte achats durables <p>2. Formation et sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation d'un ou plusieurs agents (réfèrent "achat durable") dans chaque pôle sur les possibilités d'intégration du développement durable dans les marchés publics - Proposer des formations pour l'ensemble des agents qui rédigent des CCTP ou qui réalisent des achats - Sensibiliser les élus sur la logique cycle de vie, écolabels et bilan carbone <p>3. Travail sur les marchés publics</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en œuvre de clauses environnementales dans les marchés publics (mise en place d'un clausier) ➤ En fonction des enjeux et groupes d'achats identifiés, priorisation de (induit une nomenclature d'achats) : <ul style="list-style-type: none"> - l'achat de produits éco-labellisés - fournitures et mobiliers durables ou issus de matières recyclées/recyclables - Produits d'occasion ou de réemploi - choix de matériaux de construction écologiques et/ou biosourcés - Produits locaux et relocation d'achats ➤ Développement d'une grille d'analyse « développement durable » pour chaque type d'achat ➤ Intégrer/poursuivre les clauses de management environnemental et énergétique dans les délégations de service public ➤ Construction d'une boîte à outil avec des exemples de CCTP, de clauses, d'un référentiel interne type guide en s'appuyant sur RESECO ➤ Évaluation des fournisseurs sur l'application de leurs engagements environnementaux pendant le déroulement de leur prestation (par exemple : prestataires de restauration collective ou travaux) <p>4. Intégration effective</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inclure, par priorité, les critères dans les marchés année par année 		
Lien avec d'autres actions ou programmes	<p>Lien avec d'autres programmes de CMC</p>	Projet de territoire, PLPDMA	
Lien avec d'autres actions ou programmes	<p>Lien avec d'autres actions du PCAET</p>	<p>Action 2.4.2 : Rénover et construire des bâtiments publics de manière exemplaire</p> <p>Action 3.2.1 : Développer l'éco-exemplarité du service public</p> <p>Action 3.3.1 : Accompagner le personnel de la restauration collective dans le cadre de la Loi Egalim</p> <p>Action 4.2.2 : Mener des opérations de renaturation en zone urbaines et naturelles</p> <p>Action 5.3.2 : Former les élus et les agents aux enjeux climat-air-énergie</p>	
PILOTAGE DE L'ACTION (sur 6 ans)			
Acteurs	<p>Pilotes/agents référents CMC</p> <p><u>Pilote</u> : marchés publics – 0.05 ETP</p> <p><u>Supports</u> : TTC et déchets (économie circulaire) – 0.05 ETP</p> <p><u>Associés/informés</u> : CODIR et tous les services acheteurs</p>	<p>Partenaires</p> <p>SVP, CNFPT, Idéal co, RESECO, ADEME</p>	<p>Public cible</p> <p>fournisseurs, prestataires</p>
COUT DE L'ACTION			

AXE 5 : SENSIBILISER ET ADOPTER DES MODES DE VIE PLUS SOBRES
OBJECTIF 5.3 : SENSIBILISER POUR ANCRER LA SOBRIETE DANS LES COMPORTEMENTS

Budget	1000 €/an (Adhésion RESECO) Soit 4000 €	
Financement	ADEME	
Echéance calendrier	et 2027 : formation et sensibilisation 2028-29 : travail sur les marchés et achats 2030 : mise en œuvre effective	
SUIVI ET EVALUATION		
Indicateur de suivi et d'évaluation	Source	Valeur cible (2030)
Part des marchés, s'y prêtant, intégrant des clauses environnementales (%)	CMC	60
Mise en place du clausier	CMC	réalisé
Nombre d'agents sensibilisés/formés	CMC	ensemble des agents rédacteurs de CCTP
Part des achats de fournitures intégrant des produits éco-labellisés, recyclés ou en réemploi (%)	CMC	30
Incidences environnementales		
Incidences potentielles : + (Amélioration potentielle ou faible d'un ou plusieurs enjeux environnementaux territoire)		
Mesures ERC : /	Indicateur de suivi environnemental (si incidence négative) : /	